



Plein VERQUINciel

Bulletin Municipal officiel de la commune de Verquin

2008

n°8

L'harmonie...

économique
culturelle
et sociale

Poireaux Folies



4 et 5
octobre
2008

● Au sommaire de ce numéro

Le nouveau conseil

3

Liste des commissions
municipales

4

Ouverture de classe
Comité de jumelage

5

Maison de la jeunesse

6

Centre de loisirs

7

Zac du Beaupré
L'église

8

Travaux

9

Cadre de vie
Le respect de l'autre

10

Associations

12



Responsable de publication :
Thierry TASSEZ
Rédaction : Thierry TASSEZ
Impression : L'artésienne

Dépôt légal 1^{er} semestre 2003
Reproduction, même partielle interdite
Imprimé à 1300 exemplaires

Edito



Autant de bruit que le battement d'ailes d'un papillon, c'est probablement le résultat de la pétition que vous avez signé massivement lors de la cérémonie des vœux en début d'année, et partout, aujourd'hui, avec fierté, vous pouvez dire : moi j'ai signé la pétition, et Ingrid Bétancourt est libre.

Ce document a été envoyé au ministère, et votre nom, parce que vous avez participé, est gravé dans l'histoire de la démocratie, de la lutte pour les libertés.

Ne pas écouter les défaitistes, les prophètes du laisser faire et de la non action et rester dans l'action réfléchie, militante, pour le bonheur commun.

Car être élu, c'est se dévouer sans relâche pour l'intérêt général.

Vous avez souhaité massivement me confier un deuxième mandat, je vous en remercie.

L'équipe qui est au travail depuis le mois de mars est très soudée, très attentive à l'autre. Occupée à s'initier aux dossiers en cours, elle va bientôt démontrer son savoir faire.

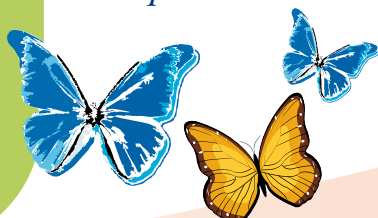
Ils se découvrent dans les pages qui suivent. Je vous laisse aller à leur rencontre.

Comme prévu, le budget 2008 est établi sans augmentation d'impôt. Par les temps qui courent, ce genre d'information relève de l'exploit, car l'état se désengage de plus en plus chaque année.

Alors, pour une participation massive et avisée aux échéances électorales, je souhaite que Verquin continue à indiquer la bonne direction.

Votre Maire

Thierry Tassez





Vie communale



Vos élus

Les 9 et 16 mars derniers se sont déroulées les élections municipales. La liste conduite par Monsieur Thierry Tassez (Maire sortant) a été élue dès le soir du premier tour, le dimanche 9 mars. Verquin plein ciel vous présente vos nouveaux élus ainsi que leurs fonctions :



Francis Hullin
5^{ème} adjoint finances



Jean Luc Codron
4^{ème} adjoint médiation sécurité...



Alain Magnier
3^{ème} adjoint festivités et cérémonies



Monique Dufour
2^{ème} adjoint affaires sociales



Thierry Tassez
Maire



Joel Delahaye
1^{er} adjoint



Michel Nowak
délégué aux sports



Marie Herreman
6^{ème} adjoint jeunesse et sports



Brigitte Jedyniak



Michel Phillis



Thierry Berdeaux



Hubert Vivien
délégué à la communication



Eric Dhaille



Michel Thieuw



Cécile Cadet



Sylvie Vancalster



Valérie Da Silva



Sébastien Caron



Jean Marc Groux



Céline Danel



Monique Majewski



Angelo Ficcaro



Lydie Kaj

Travaux	Finances	Aff. sociales	Festivités	Jeunesse	Cadre de vie
Tassez T.	Tassez T.	Tassez T.	Tassez T.	Tassez T.	Tassez T.
Delahaye J.	Hullin F.	Dufour M.	Magnier A.	Herreman M.	Codron J.L.
Vancalster S.	Nowak M.	Thieux M.	Berdeaux T.	Vivien H.	Jedyniak B.
Danel C.	Vancalster S.	Kaj L.	Nowak M.	Cadet C.	Caron S.
Phillis M.	Ficarra A.	Majewski M.	Dhaille E.	Da Silva V.	Thieuw M.
Ficarra A.	Groux J.M.	Hullin F.	Codron J.L.	Dhaille E.	Vivien H.
Groux J.M.	Dufour M.	Cadet C.		Delahaye J.	Kaj L.
Magnier A.		Jedyniak B.		Danels C.	Da Silva V.
Berdeaux T.		Phillis M.			Herreman M.

Liste des commissions municipales



Commission d'appel d'offres

Monsieur Le Maire est délégué d'office.

- **M. HULLIN Francis** délégué titulaire
- **M. MAGNIER Alain** délégué titulaire
- **Mme HERREMAN Marie** déléguée titulaire
- **M. DELAHAYE Joël** délégué suppléant
- **M. CODRON Jean-Luc** délégué suppléant
- **M^{me} DUFOUR Monique** déléguée suppléante

Commission des marchés à procédures adaptées (MAPA)

Monsieur Le Maire est délégué d'office.

- **M. HULLIN Francis** délégué titulaire
- **M. MAGNIER Alain** délégué titulaire
- **M^{me} HERREMAN Marie** déléguée titulaire
- **M. DELAHAYE Joël** délégué suppléant
- **M. CODRON Jean-Luc** délégué suppléant
- **M^{me} DUFOUR Monique** déléguée suppléante

C.N.A.S. Délégués

- **M. BERDEAUX Thierry**, délégué du C.N.A.S.

CCAS Délégués

Monsieur Le Maire étant Président d'office propose 4 élus du Conseil Municipal :

- **M^{me} DUFOUR Monique**
- **M^{me} KAJ Lydie**
- **M^{elle} CADET Cécile**
- **M. THIEUW Michel**

ainsi que 4 délégués extérieurs au Conseil :

- **M^{me} DELAHAYE Joële**
- **M^{me} FONTAINE Marie-José**
- **M^{me} CHAPPE Pascale**
- **M^{elle} GRISELAIN Marie**

Après discussion et concertation, les personnes ci-dessus désignées ont été nommées à l'unanimité des membres présents, délégués du C.C.A.S.

SIVOM

Mais, la fonction de vos élus ne se cantonne pas aux limites de la commune.

Ainsi, la ville de Verquin est représentée auprès du Sivom du Béthunois et d'Artois Comm. Afin d'y défendre vos intérêts.

- **M. TASSEZ Thierry**, Vice Président chargé de l'Urbanisme, Hygiène et Sécurité

Commission Jeunesse :

- **M^{me} HERREMAN Marie**, déléguée titulaire
- **M^{me} DA SILVA Valérie** déléguée suppléante

Commission Action Sociale Santé Insertion :

- **M^{me} DUFOUR Monique** déléguée titulaire
- **M. PHILIS Michel** délégué suppléant

Commission Equipement :

- **M. DELAHAYE Joël**, délégué titulaire
- **M. GROUX Jean-Marc** délégué suppléant

Commission Administration Générale - Finances :

- **M. HULLIN Francis** délégué titulaire
- **M. NOWAK Michel** délégué suppléant

Artois Comm.

Élection des délégués au sein du Conseil Communautaire

Délégués titulaires : **M. TASSEZ Thierry** et **M. DELAHAYE Joël**

Délégués suppléants : **M. MAGNIER Alain** et **M. GROUX Jean-Marc**

M. TASSEZ Thierry Vice Président Sport- Handisport et Handicap

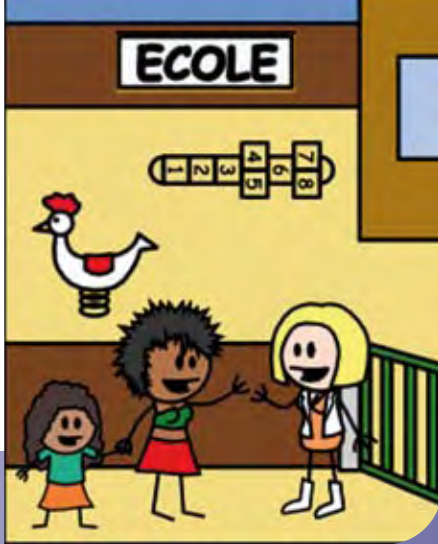
Commission sport : président **Monsieur Thierry Tassez**

SIPAL

M. TASSEZ Thierry délégué titulaire

M. CARON Sébastien délégué suppléant





Jeunesse



Ouverture de classe

La construction de nouveaux lotissements (Vipérine, Le bois Calodeur, etc.) associée à la qualité de vie de Verquin font que l'hémorragie démographique est désormais stoppée.

L'augmentation de la population souhaitée se traduit tout naturellement par un accroissement du nombre d'enfants en âge d'être scolarisé. Il s'agit de développer la commune par un plus grand nombre d'acteurs.

Ainsi à la rentrée prochaine, l'école primaire Jules Ferry comptera une classe de plus. Monsieur l'Inspecteur d'Académie a d'ailleurs déjà confirmé à la mairie cette ouverture de classe.



Comité de jumelage

Le Comité de JUMELAGE de VERQUIN, créé en 2001, est composé des membres du Conseil Municipal et de personnes (huit maxi) issues d'associations ou indépendantes.

Il a pour but de développer l'amitié franco-polonaise par des échanges scolaires, sportifs et culturels entre les communes de Verquin et Pawlowice .

- Plusieurs rencontres ont déjà été réalisées : - En 2004, une équipe de jeunes verquinois, associée à celle de Pawlowice, a remportée à Liévin les premières Olympiades des villes jumelées franco-polonaises de la région – En 2005, une délégation d'élus est allée à Pawlowice en avril pour signer la convention de jumelage et un groupe de jeunes verquinois a passé une semaine verte en Pologne fin août – En 2006, un autre groupe de jeunes verquinois est allé à Pawlowice pour une rencontre culturelle avec des hongrois, des slovaques et des polonais. - Le Comité a organisé avec la Commune et la Maison de la Polonité les deuxièmes Olympiades des villes jumelées ; l'équipe Verquin-Pawlowice a terminé troisième derrière Hautmont qui accueillera les 3^e Olympiades en 2009.

- Le Comité participera à la semaine d'échanges franco-polonais du 11 au 19 juillet à Verquin : dix jeunes verquinoises et verquinois échangeront avec leurs homologues de Pawlowice sur des thématiques de participation active des jeunes, de différences culturelles et de citoyenneté européenne . Avec le succès des Ch'tis en ce moment, le Comité proposera une soirée PATOISANTE le 13 septembre à la salle des fêtes .

Si vous désirez aider l'association à développer cette amitié franco-polonaise, vous êtes invités à y adhérer en envoyant à la présidente Cécile Cadet en mairie un chèque de 10 euros au nom du Comité de Jumelage.

Pour tous renseignements vous pouvez la contacter au 06 67 05 87 81.



Maison de la jeunesse



A l'étude pour le Budget 2009 : Une maison de la jeunesse.

Le projet de la situer au pied de l'école primaire Jules Ferry, son emplacement sera donc idéal pour accueillir de 7 h 30 à 9 h le matin les enfants de « L'île aux enfants » en attendant l'heure de la classe et le soir de 17 h à 18 h 30, le retour des parents.

Mais, cette structure n'est pas faite que pour le temps scolaire. Durant les périodes de vacances, ce sera le siège du centre aéré (Centre de loisirs sans hébergement).

Accueil périscolaire (garderies du matin et du soir en période scolaire) Première plage horaire : de 7 h 30 à 9 h - Seconde plage horaire : de 17 h à 18 h 30

Accueil de loisirs (petites vacances) Cette structure est habilitée à accueillir au maximum 15 enfants de + de 6 ans et au maximum 20 enfants de + de 6 ans. Ouvert de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h avec une garderie possible pour les enfants de 7 h 30 à 9 h et de 17 h à 18 h 30.

Centre de loisirs (mois de juillet) Le centre d'accueil de loisirs sans hébergement est capable d'accueillir 230 enfants de 3 à 15 ans répartis en 11 groupes et encadrés par une équipe pédagogique de 33 personnes diplômées ou stagiaires du BAF.

Pour les jeunes de 16 à 18 ans, cette année la ville propose une semaine de rencontre et d'échange avec un groupe de jeunes de la ville de Pawlowice (Pologne) sur les thématiques de participation active des jeunes, de différences culturelles et de citoyenneté européenne.

Une semaine d'activités de loisirs variés et ludiques permettra aux jeunes de faire connaissance et d'échanger sur les différentes thématiques.

Tarif du repas à la cantine à compter du 7 Juillet 2008

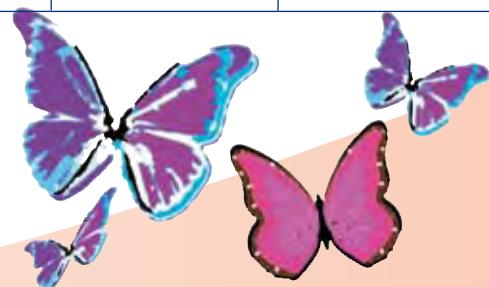
Tarif 2006	Tarif 2007	Tarif 2008
2,70 €	2,75 €	2.80 €

Tarif « plage horaire » garderie périscolaire

Tarif 2006	Tarif 2007	Tarif 2008
0.85 €	0.86 €	0.88 €

Tarifs garderie périscolaire et C.L.S.H. permanent

2008	Forfait plage horaire de 7 h 30 à 9 h	Centre de Loisirs	Repas	Forfait plage horaire de 17 h à 18 h 30	TOTAL
Mercredi matin ou après midi	0.88 €(matin ou après midi)	2.64 €	2.80 €		6.32 €
Mercredi complet	0.88 €	5.28 €	2.80 €	0.88 €	9.84 €
Journée « petites vacances »	0.88 €	5.28 €	2.80 €	0.88 €	9.84 €





Centre de loisirs



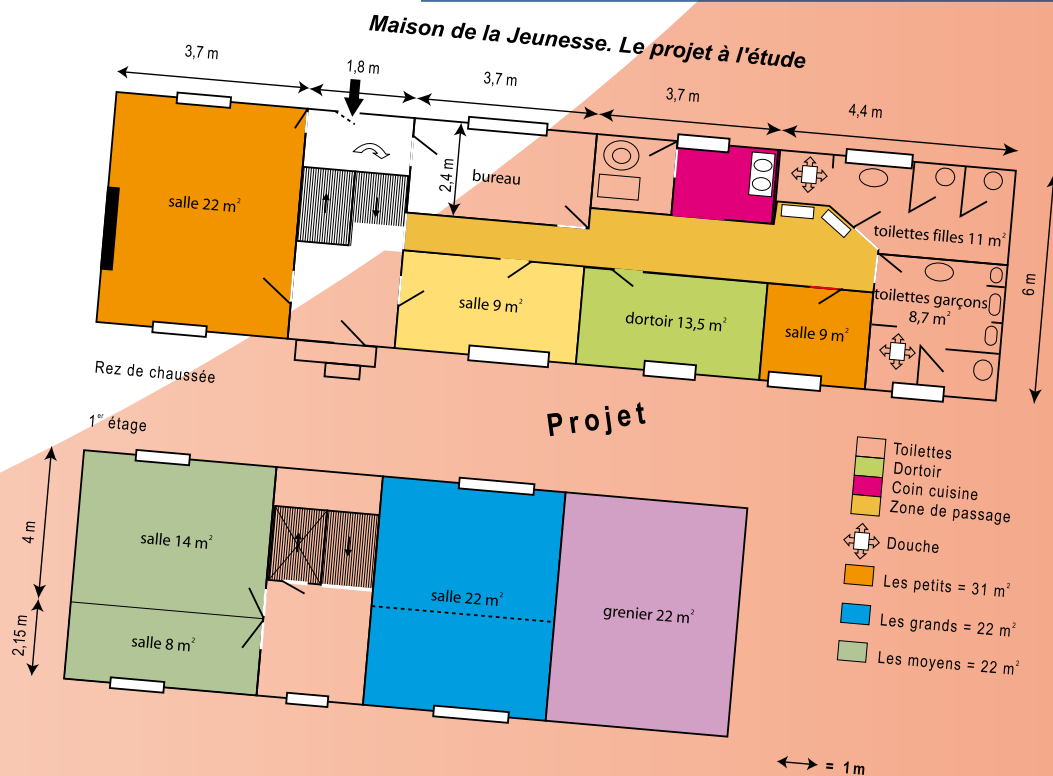
Tarifs 2008

Tarifs du centre de Loisirs 2008

2008	Enfants de VERQUIN				Enfants extérieurs	
	1 enfant		à partir du 2ème enfant		Sans repas	Avec repas
	Sans repas	Avec repas	Sans repas	Avec repas		
Semaine du 7 au 11 juillet	22.50 €	36.50 €	17.50 €	31.50 €	85.00 €	99.00 €
Semaine du 15 au 19 juillet	22.50 €	36.50 €	17.50 €	31.50 €	85.00 €	99.00 €
Semaine du 21 au 25 juillet	22.50 €	36.50 €	17.50 €	31.50 €	85.00 €	99.00 €
Semaine du 28 au 30 juillet	13.50 €	21.90 €	10.50 €	18.90 €	51.00 €	59.40 €
Total pour le mois	81.00 €	131.40 €	63.00 €	113.40 €	306.00 €	356.40 €

Tarifs camping centre de loisirs 2008

2008	Enfants qui mangent à la cantine	Enfants qui ne mangent pas à la cantine
Tarif à la journée	3.85 €	6.75 €



Zac du Beaupré



Après 7 années de négociations avec Artois Comm., la Z.A.C. du Beaupré est maintenant à nouveau territoire de Verquin à part entière.

Un complexe hôtelier est en négociation.

Son implantation sera suivie par d'autres entreprises. Les industriels ont d'ores et déjà pris contact avec la mairie et les négociations sont en cours.

Ces nouvelles structures seront créatrices d'emplois pour les verquinois, et procureront à nouveau un dynamisme économique.

L'église St Amé rajeunit

Le conseil municipal a décidé de restaurer l'église St Amé, fleuron de notre patrimoine mais fleuron très mal entretenu.

La première tranche des travaux, commencée en octobre 2007, se termine. Il s'agissait de réhabiliter le chevet (le chœur) de l'église qui menaçait ruine.

Saluons le travail remarquable accompli par M. Bisman, architecte du patrimoine, à qui la municipalité a confié la conception et le suivi des travaux. Saluons aussi pour leur savoir-faire les compagnons qui sont intervenus sur le chantier : le résultat est magnifique.

Un grand merci à Artois Comm. qui a contribué au financement des travaux.

La seconde tranche va bientôt commencer (restauration du porche, pourtour de l'église...).

A l'été 2009, le centre du village aura un tout autre visage.



Qualité de vie



Travaux

Rénovation des réseaux souterrains - Création de trottoirs - Rénovation de la voirie - Implantation de panneaux de signalisation - Rénovation de l'éclairage public - Implantation de nouvel éclairage - Création de parkings - Rénovation des espaces verts - Sécurisation des espaces verts - Traitement contre les inondations - Enfouissement des réseaux - Renforcement du réseau électrique - Lutte contre l'habitat insalubre - Aide au relogement - Création du nouveau cimetière - Création d'une piste cyclable de Béthune à Noeux les mines - Création d'une nouvelle salle des mariages - Implantation de la maison des services publics - Rénovation des bâtiments municipaux - Implantation de Leroy Merlin - Baisse du taux de chômage - *Pas d'augmentation d'impôt depuis 2001 (et cela va continuer)* - Nombreuses festivités pour tous - Qualité de l'enseignement - Rénovation de l'église - ... etc etc etc

Sont autant de raisons pour que l'on se sente bien à Verquin



Cadre de vie



Le respect de l'autre, partout en toute occasion

Vivre bien ensemble n'est pas toujours facile. Chacun doit y mettre du sien pour que les rencontres et les échanges soient constructifs.

Dans la vie quotidienne, des petits gestes apparemment anodins entraînent parfois des conséquences malheureuses pour nos proches, nos voisins, les personnes que nous croisons.

Parfois nous créons des désagréments aux autres sans intention de nuire, par inadvertance. Il suffit pourtant de peu de choses pour que le respect s'instaure.

La courtoisie, le dialogue, le civisme

Dans le cadre de vie, la propreté publique est un enjeu de société.

Quelques règles de bonne conduite :

Les déjections canines

De nombreux chiens partagent notre cadre de vie, mais si posséder un animal est source de bien être, de nombreuses voix s'élèvent pour dénoncer le comportement incivique des maîtres qui laissent leur animal créer des nuisances.

Les déjections canines présentent de réels dangers en matière d'hygiène, de santé et de sécurité.

Pensez aux déjections disséminées dans l'herbe notamment lors des tontes, à la pollution, aux mains des petits enfants qui ramassent, aux chutes, aux désagréments infligés aux passants, aux personnes handicapées. Les ennuis sont nombreux. Une minute suffit pour ramasser les déjections de votre animal. Ayez le bon réflexe, déposez les sachets dans les poubelles !

Les abandons sur la voie publique et le tri sélectif

Je ne dois pas :

- Abandonner, déposer ou jeter tout objet ou matière sur la voie publique



- Mettre nos poubelles sur les trottoirs en dehors des jours de ramassage
- Déposer mes bouteilles et autres déchets par terre au pied des containers.

Je dois :

- Faire le tri des déchets alimentaires et verts.
- Utiliser les services de la déchetterie pour tous les produits toxiques ou les encombrants

La lutte contre le bruit

C'est l'affaire de tous. Moins l'on fait de bruit, plus l'on s'entend.

Respecter les horaires pour les travaux bruyants (tonte, bricolage, etc.)

Prévenir les voisins lors de l'organisation d'une fête.

Diminuer le son de la chaîne Hifi ou de la télévision.

Les nuisances sonores générées par les deux roues motorisées sont l'un des 1^{er} motifs sanction prévus par la loi : une amende de 90 euros. Respecter les limitations de vitesse, les zones 30 km/h et 50 km/h.

Le stationnement

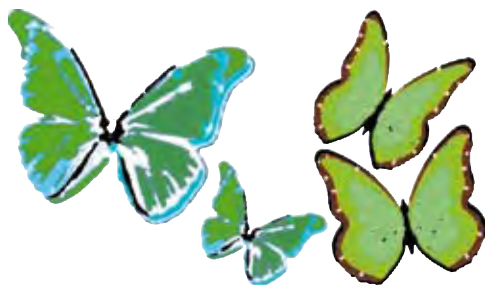
Logiquement, les véhicules stationnent sur les parkings et les places délimitées.

Évitez les arrêts de bus, les passages piétons, les places de stationnement réservées aux personnes à mobilité réduite.

Signalez la présence d'un véhicule stationné depuis plus de 7 jours consécutifs à la police. Le propriétaire est passible d'une amende pour stationnement abusif.

Les plantations et les pelouses

Chaque propriétaire a le droit



Le respect de l'autre

d'effectuer des plantations sur son terrain pour améliorer son cadre de vie et protéger son intimité et sa vie privée.

Néanmoins, il faut respecter la réglementation. Ainsi, les arbres et arbustes de moins de 2 m de haut doivent être placés au minimum à 50 cm des limites de la propriété, quant aux plantations de plus de 2 mètres de haut doivent se situer à au moins 2 mètres de la limite de propriété.

Les chiens dangereux

Première catégorie – dite de chien d'attaque : Pit-bulls, boer-bulls et Tosa

Deuxième catégorie – dite chien de garde et de défense : Staffordshire terrier, American Staffordshire terrier, Rottweiler, les chiens de race Tosa.

La loi du 6 janvier 1999 interdit la détention de ces types de chiens à certaines catégories de personnes notamment :

- *Les mineurs,*
- *Les majeurs sous tutelle (sauf autorisation du juge)*

Les propriétaires de tels chiens sont tenus de circuler avec l'animal :

- *tenu en laisse,*
- *muselé,*
- *stérilisé,*
- *vacciné contre la rage,*
- *assuré,*
- *déclaré à la mairie.*

Ne pas respecter une seule de ces

dispositions constitue un délit passible d'une amende comprise entre 35 € et 3750 € plus 3 mois de prison.

Les dégradations des biens publics et privés

Les petits actes de détérioration sur les biens publics ou privés sont sanctionnés administrativement par des amendes de 60 €, 120 € et 245 € en fonction des cas de récidive.

Détériorer, souiller volontairement la voie publique, les bâtiments, monuments, objets d'utilité publique (réverbères, poteaux de signalisation, etc.) constitue un délit.

La propreté urbaine c'est aussi la lutte anti-tags et graffitis.

Préservation des espaces verts

Sur le domaine public, la ville travaille quotidiennement à l'aménagement et à l'entretien des parcs, jardins, stades... pour profiter au mieux de cet environnement, respectez celui-ci.

Un conciliateur est en place

Il fait un rappel à la loi en ce qui concerne les conflits de voisinages, familiaux, relationnels etc. N'ayez pas peur de le rencontrer pour toute source de conflits.

Votre Adjoint au Maire, adjoint au cadre de vie, sécurité, médiation – M. Jean Luc Codron – 06 61 36 81 21

Le département du Pas-de-Calais qui a fait du respect des principes du développement durable sa priorité. A choisi cette année d'expérimenter la gestion différenciée des accotements de routes aux entrées de la communes. L'objectif est de permettre le développement des espèces végétales et animales locales, notamment renforcer l'activité mellifère des abeilles (si indispensables à notre écosystème) et la nidification de certaines espèces d'oiseaux tels que les pipits, les troglodytes mignons ou les perdrix. Le département va ainsi limiter le fauchage, installer progressivement des systèmes innovants qui empêchent la pousse de plantes grimpantes sous les panneaux et les glissières de sécurité, utiliser moins de produits phytosanitaires. Bien sûr la sécurité routière reste la condition préalable à ces choix de traitement.

Associations verquinoises



A.C.P.G C.A.T.M. :

Président Monsieur Claude Degrugilliers - 51 rue de G. Mangin - 62530 Hersin-Coupigny

Amicale Laïque :

Président Monsieur Hervé Clodet - 14 la Clairière. Tél. : 03 21 01 49 40

Association Résidence Sainte Camille :

Président Monsieur Raymond Chocque - 1 rue Desmazières. Tél. : 03 21 68 75 40 - Fax : 03 21 68 75 42

Badminton :

Président Monsieur Eric Dhaille - 40 chemin du Paradis. Entraînements à la salle Pierre Dufresne le lundi de 19 h à 22 h, le mercredi de 18 h à 21 h et le vendredi de 20 h à 22 h.

Bibliorêve

Présidente Madame Lefebvre Bertille - 36 rue de l'égalité. La bibliothèque située rue Constant Martin est ouverte les lundi et jeudi de 16 h 30 à 18 h et le samedi de 14 h 30 à 15 h 30. Tél. : 03 21 57 02 57

Boules :

Responsable Madame Anne Marie Zak - 36 rue Arthur Lamendin. Entraînements au stade municipal les samedi et dimanche après-midi.

Chorale :

Responsable Monsieur Armignies Gilbert - 78 chemin du Paradis. Répétitions le mardi de 20 h 30 à 22 h salle de musique rue Constant Martin. Tél. 03 21 01 04 94

Club du 3^{ème} âge :

Présidente Madame Doloy Jeannine - 8 bd du Canada - 62400 Béthune. Réunions hebdomadaires le jeudi de 13 h 30 à 17 h 30 à la salle des fêtes.

Comité de jumelage Franco-Polonais :

Madame Cécile Cadet. Tél. : 06 67 05 87 81.

Confrérie des Charitables :

Prévôt Monsieur Robert Petit - 6 rue de l'égalité. Tél. : 03 21 01 27 38

Coryphée (Danse pour enfants et adultes, à partir de 4 ans) :

Madame Kulinski - 67 chemin du Paradis. Tél. : 03 21 56 02 81

Cyclo-club :

Responsable Monsieur Jean Claude Averlant - 105 chemin du Paradis. Sorties tous les dimanche matins.

École de musique - Harmonie :

Présidente Madame Vandeveld - 2 rue d'Amade - 62620 Barlin. Directeur Monsieur René Taffin. Cours de solfège le mercredi entre 9 h et 12 h selon les cours. Cours d'instrument : jours différents selon les instruments. Répétitions de l'Harmonie les mardi de 19 h à 20 h à l'école de musique rue Constant Martin. Monsieur Taffin - 68 rue des Cèdres - 62113 Labourse Tél. : 03 21 02 88 09

Football « Les mordus » :

Président Monsieur Robert Delaude - 1 rue des Lilas. Tél. : 03 21 57 94 69

Football « Entente Verquin-Béthune » :

Président Monsieur Christophe Morieux - 1370 rue Copernic - 62400 Béthune. Tél. : 03 21 57 51 78

Gymnastique féminine :

Responsable Madame Solange Drancourt - 17 rue de la Bombarde. Séances les mardi et jeudi de 18 h 30 à 19 h 30 à la salle Pierre Dufresne. Tél. : 03 21 01 35 32

Judo :

Responsable Monsieur Jean Blervaque - 16 rue François Calonne. Entraînement à la salle Pierre Dufresne les mercredi et samedi de 14 h à 16 h. 3 essais gratuits. Tél. : 03 21 61 11 95

La Revanche (Colombophiles) :

Monsieur Ducrocq - 18 rue de Warembourg - 62400 Essars

Marche :

Responsable Monsieur Philippe Lefebvre - 36 rue de l'égalité. Rendez-vous le dimanche matin à la salle Pierre Dufresne pour des randonnées de 8 à 12 kilomètres. Tél. : 03 21 57 02 57

Médaillés du travail :

Président Monsieur Gilbert Schepers - 7 rue de Lens. Tél. : 03 21 57 87 68

Poireaux folies verquinoises :

Président Monsieur Daniel Lucet - 8 rue de Lillers - 62350 Busnes. Tél. : 03 21 54 21 55

Rythmes africains :

Monsieur Daniel Labroy - 12 impasse des sablières. Séances le mercredi de 20 h 30 à 22 h à la salle Pierre Dufresne. Tél. : 03 21 26 68 94

Société de chasse :

Président Monsieur Lionel Defrance - 48 rue Pélissier - 62290 Noeux les mines - Tél. : 03 21 65 72 96

Tir :

Entraînements au stand de tir rue Constant Martin. Adultes : samedi de 14 h à 17 h et le dimanche de 10 h à 12 h. Enfants : mercredi de 14 h à 16 h. Monsieur Vanelle - 40 rue de la Somme

Verquin environnement(s) :

Président Monsieur José Lagache - 8 rue de l'égalité. Tél. : 03 21 01 36 79

